

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : INITIAL



Selon les directives des CARSAT, ces stages doivent se réaliser selon une périodicité de 24 mois pour rester Sauveteur Secouriste du Travail

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

"Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail. "

- Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur
- Exercice pratique
- Interaction permanente entre le formateur et les stagiaires

PUBLIC CONCERNE :

Personne souhaitant être sauveteur secouriste du travail.

PRE REQUIS : Aucun

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 2 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Différents mannequins (adultes, enfants, nourrissons)
- Malette de maquillage
- Outils factices pour mise en situation
- Livret de fin de stage.

DUREE : 2 jours (14 heures)

DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

HORAIRES

Dans nos locaux :

08h30- 12h00 / 13h30-17h00

Sur site : A définir

LIEU : Sur site ou dans nos locaux

EFFECTIF : 4 à 10 personnes

COUT (non assujetti à la TVA)

Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



ENCADREMENT :

La formation est dispensée par un formateur habilité pour la formation de SST et l'actualisation de leurs compétences.

Tous les intervenants sont des formateurs professionnels du secourisme certifié par l'INRS et spécialistes en prévention des risques professionnels.

EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation,
- Délivrance d'une attestation de formation.

VALIDATION : Certificat SST

La validation de la formation est faite après une évaluation certificative des stagiaires sur deux domaines de compétences :

- Compétence 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Compétence 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

La formation comporte une évaluation qui donne droit, si elle est satisfaisante, à la validation du **certificat de SST de l'INRS**.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires aux risques et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

L'article **R4224-15 du Code du Travail** entérine l'obligation de former un membre du personnel à recevoir la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours d'urgence.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Le SST auxiliaire de prévention
- Le cadre légal de son exercice

Notions de base en matière de prévention

- Notions de danger, situation dangereuse, dommage, risque, at/MP
- Le SST acteur de la prévention
- L'articulation de l'action du SST avec les autres acteurs de la prévention dans et hors de l'entreprise
- La mise en œuvre d'une action de prévention et son organisation dans l'entreprise

La réalisation d'une protection adaptée

- La mise en œuvre des mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Les 3 types d'actions possibles pour une protection adaptée

L'examen de la victime

- Les 4 actions permettant de détecter les signes indiquant que la vie est menacée
- L'ordre des priorités vitales et des actions de recherche

L'alerte en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

- La procédure interne à l'entreprise
- Le matériel de secours disponible dans l'entreprise
- Les numéros d'urgence
- Les éléments du message d'alerte

Secourir en fonction de l'examen de la victime

- Que faire, pourquoi faire, comment faire ?
- Cas particulier : techniques utilisées sur l'enfant, le nourrisson, la femme enceinte, la personne obèse.

Effectuer l'action appropriée à l'état de la (des) victime(s) :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, se plaint de sensations pénibles, se plaint de brûlures
- La victime répond, se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime répond, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Bilan de fin de formation

Le recyclage doit être réalisée tous les deux 2 ans (1 journée de formation).

Mis à jour le 02 janvier 2024